



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
9.06.2015

L'an deux mille quinze et le quinze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 15/52

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE Mmes BALOUP, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mr GRIMAL, Mme ANGLES, Mrs DE GUALY, KOWALCZYK, Mmes CHAILLET, THUEL, Mrs PEYRONIE, BARDY, Mme PELLEGRINI.

Absents : Mme BABAUX procuration à Mr SOULA
Mme PESA procuration à Mme TAFELSKI
Mmes GONZALES procuration à Mme THUEL

Secrétaire : Mme TAFELSKI

Objet de la délibération

Rapporteur : Madame Raynal

**CRITERES
D'INSCRIPTION AU
CONSERVATOIRE DE
MUSIQUE**

Le Conservatoire de musique et de danse du Tarn propose une formation complète de l'éveil musical et artistique jusqu'au professionnalisme.

Il mélange les genres : chant, musique et danse. Il multiplie les échanges entre élèves de disciplines artistiques variées. Il favorise les rencontres avec le public tarnais.

Facteur d'éveil, d'épanouissement personnel, de convivialité, manifestation festive par excellence, la musique se joue et s'écoute pour le plaisir.

Adopté à l'unanimité

C'est dans ce cadre que la ville de Saint-Juéry a signé une convention avec le Conservatoire afin d'accompagner financièrement les Saint-Juériens souhaitant s'y inscrire.

Il convient maintenant de fixer les critères d'inscription.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'appliquer les critères suivants pour l'inscription des élèves au Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn :

- ✚ Résider dans la commune et être âgé de 18 ans au plus,
- ✚ Le niveau du candidat doit être supérieur à celui requis pour entrer à l'Harmonie St Eloi
- ✚ Le quotient familial devra être inférieur à 477 €
- ✚ 1 seule aide par foyer pour 1 seule discipline
- ✚ 10 places maximum seront financées chaque année.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 20 octobre 2015
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental